

# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 10/2022**

## **RAPPORT DE GESTION ET COMPTES** **EXERCICE 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **INTRODUCTION**

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93 a) à g) de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, mis à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2006,
- 94 et suivants du Règlement du Conseil communal du 11 juillet 2016,

nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes de l'exercice 2021 que nous soumettons à votre approbation.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2021.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Conseil communal**

Le Conseil communal a tenu 5 séances durant l'année 2021 en incluant la séance d'installation des Autorités pour la législature 2021-2026, sous la présidence de M. Pascal Contegat, puis de Madame Maeva Bânteli. Il s'est prononcé sur 10 préavis municipaux.

### **Municipalité**

La Municipalité a tenu 45 séances durant l'exercice 2021.

- Séance intercommunale entre les exécutifs des communes de Borex et de Crassier

A cause de la situation sanitaire, les séances avec Borex n'ont pas été tenues en présentiel. A l'occasion de leur contact au sein de l'AIAB, les Syndics de Borex et Crassier ont échanger périodiquement sur les sujets suivants :

- Eclairage public : stratégie de développement.
  - Cimetière : désaffectation cimetière.
  - ASP : divers.
  - Soutien financier au jardin d'enfants « Les Petits Soleils ».
  - Remplacement au sein de la voirie.
- Visite annuelle du Préfet

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 13 octobre 2021, conformément à l'art. 141 LC. La visite du Préfet, Madame Chantal TURIN, n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

## Délégation de compétence du Conseil communal à la Municipalité

Durant l'exercice 2021, la Municipalité n'a usé d'aucune compétence déléguée par le Conseil communal au début des législatures 2016/2021 et 2021/2026.

## Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Crassier a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après (liste non exhaustive):

### → Assemblée des Syndics du District de Nyon

Convoquée qu'à une séance en 2021 en raison de la situation sanitaire, les sujets suivants ont été traités :

Le 30.06.2021 à Gingins – 1<sup>ère</sup> séance de la nouvelle législature

- Organisation et informations AdCV et UCV.
- Nomination des Membres des Commissions Intercommunales du district de Nyon pour la législature 2021/2026.
- Rappels de début de législature : fonctionnement, préavis.

### → Groupement des Syndics Asse et Boiron

En raison de la situation sanitaire, les Syndics du groupement Asse et Boiron n'ont pu se réunir qu'une fois, le 6 mai 2021, pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont été abordés :

Le 6 mai 2021 à Chésereux

- Représentation des communes Asse et Boiron au Conseil d'Administration de TéléDôle – Législature 2021/2026.
- Révision des Plans d'Affectation communaux – Point de la situation sur l'état d'avancement des travaux dans les communes Asse et Boiron.
- Complexe sportif commune de Gingins : synthèse des réponses des communes à la demande de Gingins.
- Projet du futur bâtiment pour le service de la voirie de Borex.
- Projet d'investissement.
- Recherche de personnel.
- Développement durable.
- Fonctionnement du STI.
- Représentation à la Région de Nyon.
- Cartes CFF.

### → Union des Communes Vaudoises (UCV)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres (277 communes) et de les promouvoir devant les autorités et le public.

Ses objectifs sont:

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Ses prestations :

- Réalisation d'**analyses financières** pour les communes.
- Aide à la mise en place d'une **planification financière**.
- Accompagnement stratégique et financier dans le cas de **fusions de communes**, notamment sur le processus de fusion, l'animation de groupe de travail et la réalisation d'une analyse comparative multicritères.
- Accompagnement pour la mise en place et le développement de collaborations intercommunales.
- Animation de séances et ateliers sur les différentes thématiques communales.
- Accompagnement dans les processus de réflexion stratégique.

Convoquée une fois en 2021 l'assemblée générale de l'UCV a eu lieu le 3 novembre 2021 à Payerne, pour les délégués uniquement. Les points suivants ont été traités lors de cette séance :

- Désignation de 10 scrutateurs (1 par district).
- Comptes 2020 et Budget 2022.

Désignation des membres du Conseil de l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire)

- Elections UCV.
- Validation de la candidature de Montanaire et Boulens pour la JCV 2023.
- Message de Mme Christelle Luisier Brodard, Conseillère d'Etat.
- Présentation de la JCV 2022 par la commune de Chavornay.

Cette assemblée statutaire est présidée par le Comité de l'UCV et réunit les délégués des communes. Elle accueille également sur invitation les interlocuteurs privilégiés de l'association, issus du monde politique mais aussi économique, parmi lesquels le Conseil d'Etat, et est ouverte à la presse. Elle rassemble environ 600 personnes.

L'assemblée générale se déroule en trois temps forts : la partie statutaire, le message du Conseil d'Etat et le discours d'un-e orateur-trice. Les délégués présents ont également la possibilité d'y prendre la parole.

L'UCV s'engage de manière proactive dans tous les dossiers où les compétences et les finances communales sont en jeu : elle porte une réflexion, propose des pistes, négocie des solutions et enfin suit leur concrétisation.

Un Comité exécutif de 13 Syndics représentant respectivement les 10 districts du Canton, la Ville de Lausanne et les Présidents des groupes permanents des Bourgs et Villages et des Villes.

Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny, assure la présidence depuis le 3 novembre 2021 où elle a été élue par l'Assemblée générale.

Le Comité pilote l'UCV, négocie avec le Conseil d'Etat et participe aux différents groupes de travail en lien avec les politiques publiques communales.

Un Conseil de 50 membres, cinq par district, qui assure la représentativité des communes et délibère, entre autres, sur les enjeux touchant la vie des communes.

La Journée des communes vaudoises n'a pas pu être organisée en 2021 en raison de la situation sanitaire.

### → Région de Nyon

Région de Nyon est l'association de communes du district. Elle réalise des projets pour la population et l'économie, en matérialisant des synergies entre villes et villages. Elle représente l'avantage des idées communes. Elle compte 40 communes adhérentes au 31.12.2021 et coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

### **Conseil intercommunal**

En 2021, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 6 fois, soit le 4 mars à Genolier, le 29 avril à Le Vaud, le 17 juin à Dully, le 30 juin à Founex, le 16 septembre à Gland et le 15 décembre 2021 à Nyon.

Les préavis suivants ont été adoptés :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| Préavis 61-2021-<br>DISREN | Demande de Crédit de CHF 268'811.00 pour la 2 <sup>e</sup> étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet. |
| Préavis 62-2021            | Demande de Crédit de CHF 316'216.40 pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS « Région de Nyon » jusqu'à fin juin 2025.                    |
| Préavis 63-2021            | Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal.   |
| Préavis 64-2021            | Approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4 <sup>e</sup> génération.   |
| Préavis 65-2021-<br>DISREN | Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès.   |
| Préavis 66-2021-<br>DISREN | Demande de crédit de CHF 312'352.00 pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle.                                      |
| Préavis 67-2021-<br>DISREN | Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte.   |
| Préavis 68-2021-<br>DISREN | Demande de crédit de CHF 84'803.00 pour la seconde phase du réseau agroécologique Nyon Région.   |
| Préavis 69-2021            | Comptes 2020.  |
| Préavis 70-2021            | Participation de CHF 70'000.00 à la poursuite du financement des bus nocturnes pour 2022-2023.   |

Préavis 71-2021	Cautionnement de Télé-Dôle SA.
Préavis 01-2021	Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026.
Préavis 02-2021	Compétences du Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles, exceptionnelles et urgentes pour la législature 2021-2026.
Préavis 03-2021- DISREN	Demande de crédit de CHF 364'581.00 pour la 2 <sup>e</sup> étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet.
Préavis 04-2021	Etat financier du fonds TP régional 2010-2020.
Préavis 05-2021	Participation de CHF 560'000.00 pour l'accompagnement opérationnel du programme TP.
Préavis 06-2021	Budget 2022.
Préavis 07-2021	Indemnités 2022-2026 du/de la président(e) et du/de la secrétaire du Conseil intercommunal, des membres des commissions ainsi que des membres du Comité de direction.
Préavis 08-2021	Participation de CHF 738'945.00 pour le réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle en faveur des transports publics.
Préavis 09-2021	Demande de crédit de CHF 280'000.00 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025.

### **Comité de Direction**

Le Comité de Direction (CoDir) est l'exécutif de la Région de Nyon. Il est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Chacun d'entre eux assume un dicastère politique et la direction de son portefeuille de projets.

### **Actualités 2021 de Région de Nyon**

Les activités de la Région de Nyon sont exposées dans son rapport annuel 2021 que vous trouverez sur leur site internet : <https://regiondenyon.ch>. Il vous est reproduit ici le chapitre « L'essentiel en un coup d'œil ».

### **Organes et outils :**

Avec le changement de législature, un renouvellement des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction s'est produit en 2021 à la Région de Nyon. Vingt préavis ont été étudiés par le délibérant, qui a tenu quatre séances. Sur le plan des ressources humaines, les effectifs sont restés stables durant l'année.

### **Mobilité :**

La Région a publié le bilan des 10 années de son programme de réorganisation des transports publics. Pour l'année 2021, elle a obtenu des améliorations de l'offre et le renforcement de cadences. Elle a continué de développer ses vélos en libre-service, avec 14 nouvelles stations. Un premier tronçon de 5,2 km de Route Suisse réaménagée a été inauguré entre Mies et Founex.

### **Territoire :**

La démarche pour une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a mené un diagnostic identifiant les principaux enjeux économiques et territoriaux des zones d'activités du district : la Région a placé ces résultats en consultation auprès des municipalités du district,

avant l'examen par le Canton. Le Projet d'agglomération de 4e génération du Grand Genève a été signé par l'ensemble des partenaires, puis remis aux autorités fédérales.

**Environnement :**

La Région a reconduit son soutien à deux des quatre réseaux agroécologiques. En matière de corridors biologiques, quatre plans d'eau ont été créés en lisière de forêt pour des batraciens. Des panneaux d'information du public ont été conçus pour le Bois de Chênes. La Région a créé un Guide sur l'éclairage public pour les communes.

**Economie :**

Le projet d'amélioration du registre régional des entreprises a été réorienté. La Région a mis en place un protocole de recherche de terrains pour les entreprises. Elle a décerné le Prix à l'innovation 2021 à trois sociétés valorisant le respect de l'environnement. Elle a étendu le programme PMiE à de nouveaux lieux de travail et lancé l'application Guichet Mobile pour les pendulaires. Le Projet de développement régional agricole (PDRA) « Ouest vaudois » est entré en phase de mise en œuvre. Une nouvelle stratégie a été élaborée pour le Programme de promotion de la filière bois régionale.

**Tourisme :**

La Région a reconduit son aide exceptionnelle à l'hôtellerie. Elle a évalué les résultats du programme de tourisme de nature 2017-2022 et défini une stratégie pour 2022-2027. Au col de la Givrine, les parkings ont été réalisés et la Région a finalisé la démarche participative « Inventons la Givrine de demain ! » Un système mains-libres a été installé aux remontées mécaniques de Jura sur Léman. La Région a soutenu la création d'un espace VTT à Saint-Cergue.

**Culture :**

La Région de Nyon a signé une nouvelle convention de subventionnement avec l'Usine à Gaz, qui inclut désormais le Canton et couvre la période 2021-2024. Par ailleurs, la Région a aussi reconduit sa convention avec l'association du Casino Théâtre de Rolle. Durant l'année, elle a octroyé 40 soutiens.

**Sport :**

La Région a notamment soutenu quatre sportifs d'élite en 2021, ainsi que le Triathlon de Nyon et les installations de ski Télé-Dôle à Saint-Cergue. Les Mérites sportifs régionaux ont été reportés en raison de la pandémie.

**Communication :**

La Région de Nyon a mobilisé les médias sur la fermeture du parking de Jura sur Léman par la France, capitalisant l'épisode pour la notoriété du domaine. La fréquentation des sites web a continué sa progression en 2021, de même que les réseaux sociaux. La Région a digitalisé ses avantages loisirs. L'action marketing du demi-tarif découverte et sa campagne ont enregistré d'excellents résultats : le concept est devenu un modèle ailleurs en Suisse.

**Le :**

04.02.2021: trois projets de la Région de Nyon et du Grand Genève décrits en 60 secondes.

05.02.2021: les pistes de la Dôle ouvrent ce samedi à 9h dans un cadre réglementaire strict.

10.02.2021: les milieux sportifs peuvent à nouveau demander un soutien à la Région de Nyon.

23.02.2021: la Région de Nyon soutient trois projet touristiques valorisant l'agriculture, le patrimoine immatériel et le paysage.

04.03.2021: la Région de Nyon ouvre un sondage pour connaître les attentes de la population au sujet de la Givrine.

18.03.2021: la Région de Nyon récompense trois sociétés qui innovent en visant le respect de l'environnement.

24.03.2021: une convention pour soutenir l'Usine à Gaz à Nyon.

05.05.2021: des avantages loisirs désormais numériques pour les utilisateurs des transports publics et du vélo.

20.05.2021: le rapport annuel 2020 de la Région reflète l'élan positif redonné au cours d'une année exceptionnelle.

31.05.2021: retour des bus nocturnes dès juillet et consultation de l'horaire 2022.

07.06.2021: l'appel à candidatures pour les prix artistiques 2021 est lancé.

28.06.2021: nouvelles stations de vélos en libre-service dès juillet et 7 jours de location gratuite.

29.06.2021: la Région de Nyon dresse un bilan de législature « intense en améliorations ».

01.07.2021: la Région de Nyon a élu ses nouvelles autorités.

02.07.2021: organisation des dicastères de la Région de Nyon pour la législature 2021-2026.

07.07.2021: la Région de Nyon organise le Forum « Inventons la Givrine de demain ! » pour penser l'aménagement du col.

31.08.2021: une application mobile pour les trajets pendulaires.

07.09.2021: les candidatures au prix à l'innovation sont attendues jusqu'au 31 octobre.

14.09.2021: les habitants du district peuvent tester l'abonnement demi-tarif au prix de CHF 33.

15.09.2021: la Région de Nyon dresse le bilan de 10 ans d'amélioration intercommunale des transports publics.

14.10.2021: la metteuse en scène Julie Annen et l'association eeeeh!, lauréates des prix artistiques 2021 de la Région et de la Ville de Nyon.

15.10.2021: cet automne, un mois de trajets à moitié prix avec les vélos en libre-service de la Région de Nyon.

27.10.2021: questionnaire sur la mobilité dans le district de Nyon.

13.12.2021: nouvelle offre SkiRail et renforcement de lignes pour un meilleur accès aux sports d'hiver en train et en bus.

15.12.2021: appel à candidatures pour les Mérites sportifs régionaux 2022.

### → Réseau écologique « La Frontière »

Le réseau montre qu'il est possible de constituer une véritable infrastructure écologique connectant les zones protégées à forte biodiversité : La valeur écologique de l'ensemble du périmètre du Réseau se trouve ainsi décuplée. Cette toile de mesures cohérentes et connectées se densifie d'années en années et augmente considérablement la diversité des écosystèmes. Le Réseau La Frontière se profile comme l'un des moteurs des multiples initiatives agroécologiques durables.

Ses domaines de compétences :

- Mise en oeuvre du Plan d'actions Stratégie Biodiversité Suisse.
- Revitalisation du précieux patrimoine naturel.
- Restauration et préservation des paysages culturels.
- Valorisation du patrimoine agricole pour une agriculture attractive et durable.
- Sauvegarde des espèces prioritaires.
- Restauration des substances paysagères des voies historiques.
- Concrétisation de la nature en ville.
- Elaboration et mise en oeuvre d'activités pédagogiques pour la biodiversité et le paysage.

- Mise en œuvre des actions de communications en faveur de la biodiversité et d'une agriculture durable.

→ GHOL – Hôpitaux de Nyon et Rolle / Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

Evénement marquant de 2021 : l'ouverture et l'inauguration de l'extension de l'Hôpital de Nyon.

	2020	2021	Différence
<b>Patients hospitalisés</b>	7'671	8'543	+ 11.37 %
<b>Journées d'hospitalisation</b>	50'305	55'463	+ 10.25 %
<b>Taux d'occupation A</b>	91.7 %	98.55 %	
<b>Taux d'occupation B</b>	95.7 %	100 %	
<b>Durée moyenne de séjour A (jours)</b>	6.1	6	
<b>Durée moyenne de séjour B (jours)</b>	13.3	13.2	
<b>Patients urgences</b>	26'829	32'951	+ 22.82 %
<b>Naissances</b>	524	652	+ 24.43 %
<b>Patients radiologies</b>	27'911	31'768	+ 13.82 %
<b>Laboratoires :</b>			
▶ <b>Demandes</b>	109'896	125'648	+ 14.33 %
▶ <b>Points labo</b>	10'283'836	11'416'460	+ 11.01 %

2021	Site Rolle	Site Nyon	Exploitation commune
<b>Statut</b>	Association	Association	Société anonyme d'intérêt public
<b>Missions</b>	Pneumologie, gériatrie, psychogériatrie	Soins généraux aigus, SMUR, ambulances, maternité	Complémentaires
<b>Collaborateurs</b>	131	932	1063 (dont 63 médecins agréés et consultants)
<b>Equivalents Plein Temps (EPT)</b>	114.7	688.6	803.3 (+ 63 médecins agréés et consultants)
<b>Budget d'exploitation</b>			> CHF 135 MIO
<b>Nombre de Lits</b>	21 A + 21 B + 51 C	130 A	223

→ Autres Associations

AEE Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron  
AIAB Association intercommunale Asse et Boiron  
SDIS Association intercommunal en matière de défense incendie et de secours  
SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte  
ORPC Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon  
ARAS Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon  
CET Conseil d'établissement

→ Greffé municipal

Règlements communaux

- Le règlement du personnel communal a été adopté par le Conseil communal de Crassier, le 11 mars 2021. La Cheffe du Département des institutions et du territoire l'a approuvé le 15 avril 2021.
- Le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été adopté par le Conseil communal de Crassier, le 11 mars 2021. La Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines l'a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2021

- 8 dossiers de demande de naturalisation ont été déposés (16 candidatures).
- 11 candidats ont obtenu la naturalisation.

Selon la loi sur la protection des données nous ne pouvons pas divulguer le nom des personnes concernées.

→ Personnel communal

Pas de changement au sein de notre équipe communale en 2021 qui est formée de 3 personnes dans le secteur administratif représentant un taux d'occupation de 1,9 EPT, soit : Mme Brigitte Isabettini, secrétaire municipale, Mme Claire Schenkel, secrétaire adjointe et M. Marc-Henri Berlie, préposé au Contrôle de l'habitant – Office de la population et bourse communale. Crassier emploie également un employé communal à 100 %, M. Christophe Henzen et une concierge à 60 %, Mme Nena Petrovic.

Au cours de l'année 2021 notre employé communal a malheureusement rencontré des problèmes de santé. Nous avons pu le remplacer pour certains travaux, mais d'autres n'ont pas pu être accomplis correctement, la présentation de certificats médicaux (durée, pourcentage de travail) étant imprévisible.

→ Contrôle de l'habitant et Police des étrangers

Population au 31.12	
Résidence principale : 1231	Résidence secondaire : 6
Suisses : 921	Etrangers : 310
Arrivées : 151	Départs : 114
Naissances : 14	Décès : 4

Nos aînés



occasion, la possibilité de visiter les appartements à louer. Et pour terminer, le vernissage de l'exposition photos « Zoom franco-suisse » qui s'est déroulée le 2 octobre à la place de jeux.

## FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2020. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

### **Suivi des observations et remarques des années précédentes**

Par la Commission de Gestion:

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2020 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2021.

Par le réviseur externe:

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2020 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910 Rewiew)

### **Comptes 2021**

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) avec les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 7'173'727.88 contre des charges de CHF 6'538'154.46 faisant ressortir un excédent de revenu de CHF 635'573.42 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 198'859.00.

On s'aperçoit que le résultat entre les comptes et le budget est dû principalement à la charge péréquative qui a diminué de CHF 565'552.00 et aux impôts aléatoires : droits de mutations, impôt des gains immobiliers en augmentation de CHF 411'970.00 ;

**Le résultat effectif de l'exercice 2021 épuré<sup>1</sup> se solde par un excédent de revenu de CHF 1'009'048.55.** (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 15'531'963.35 à comparer à 2020 CHF 15'263'035.74.

L'amortissement obligatoire se monte à CHF 191'690.00.-.

L'amortissement complémentaire se monte à CHF 426'878.00.-

L'amortissement du patrimoine financier se monte à CHF 118'164.64.-

Les emprunts bancaires ont augmenté de CHF 605'000.00.- pour se situer à CHF 11'405'000.00.

### **Fonds de réserve**

CHF 62'763.87 ont été prélevés des fonds de réserve des recettes affectées (9280).

<sup>1</sup> Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

CHF 31'139.00 ont été prélevés des fonds de réserve et CHF 40'540.00 ont été affectés – préavis 28/2020 (9282).

## Résultats 2021<sup>2</sup>

N° Rubrique	Titre	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale	708'005	131'983	630'433	84'853	672'040	110'030
2	Finances	1'357'667	5'428'936	1'517'989	5'030'074	1'722'260	4'956'688
3	Domaines et bâtiments	529'972	792'216	787'226	900'782	528'388	632'880
4	Travaux	1'006'506	392'440	625'211	286'701	600'438	280'430
5	Instruction publique	852'455	12'028	889'256	29'770	856'092	25'528
6	Police	352'792	71'320	334'823	28'750	310'184	24'429
7	Sécurité sociale	1'730'755	344'801	1'774.820		1'931'147	778'563
8	Service industriels						
	Excédent	6'538'152	7'173'724	6'559'758	6'360'899	6'620'553	6'808'551
			<b>635'573.42</b>	<b>198'859.00</b>			<b>187'998.39</b>

## Revenus

### Impôts

Le revenu sur l'ensemble des impôts, y compris les impôts conjoncturels est de CHF 200'000.00 supérieur aux prévisions budgétaires, mais a augmenté de CHF 786'000.00 par rapport à l'exercice précédent.

Les impôts sur le revenu/fortune sont de CHF 106'600.00 inférieur au budget, mais de CHF 412'900.00 supérieur aux comptes 2020.

Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par les rentrées fiscales, 68%, et les revenus du patrimoine, 12%.

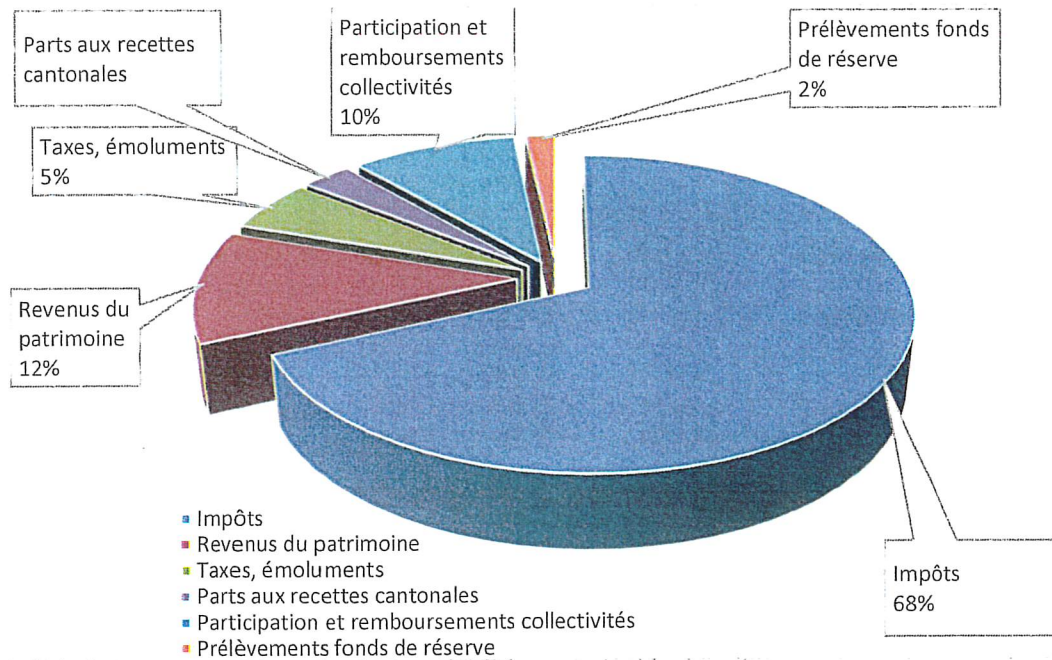
	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu impôts	4'795'988	4'595'600	4'009'140

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu financier	559'412	586'057	414'442

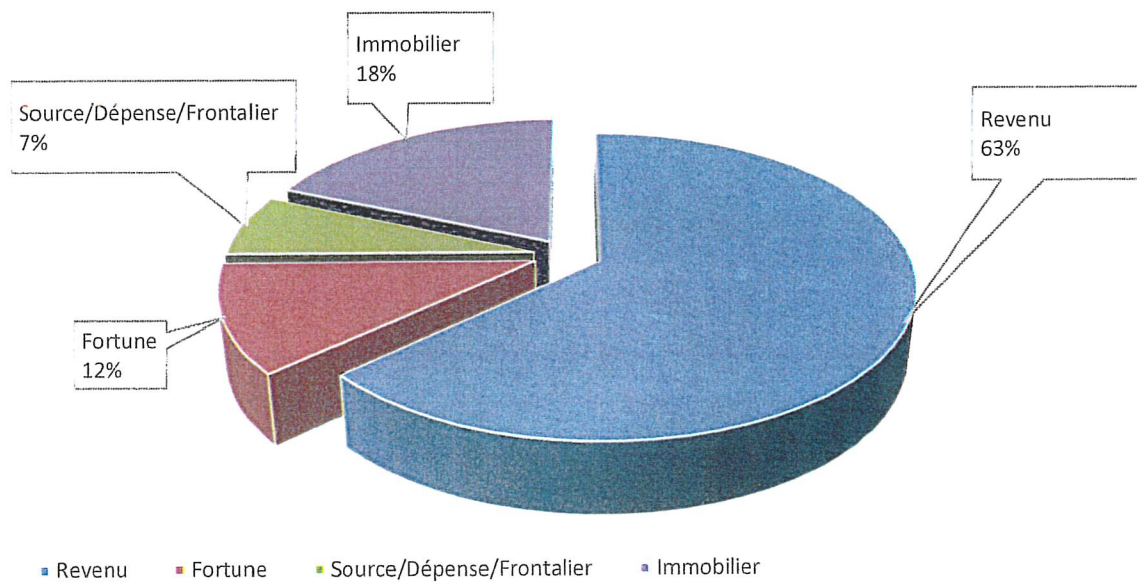
	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu administratif	157'681	162'640	158'332.

<sup>2</sup> Montant arrondi, sauf le résultat

### Revenus par nature<sup>3</sup>

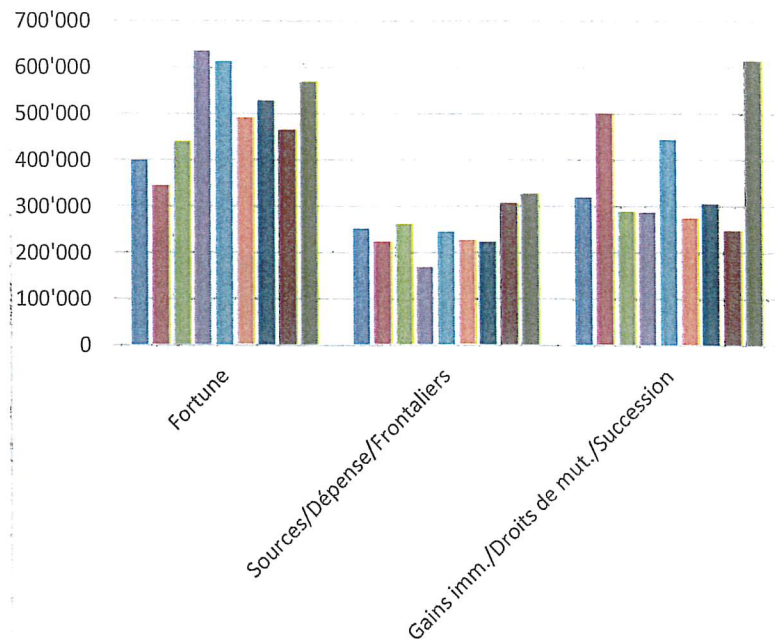
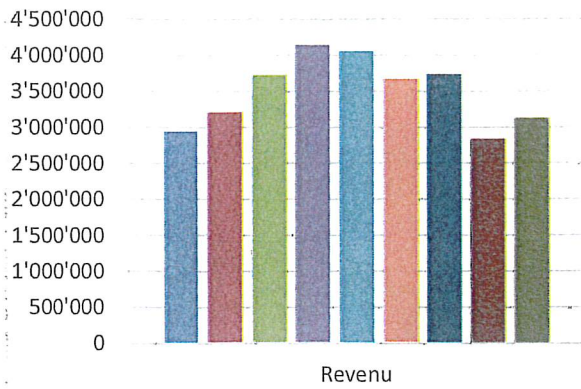


### Répartition de l'impôt, 4,795 MCHF



<sup>3</sup> Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas

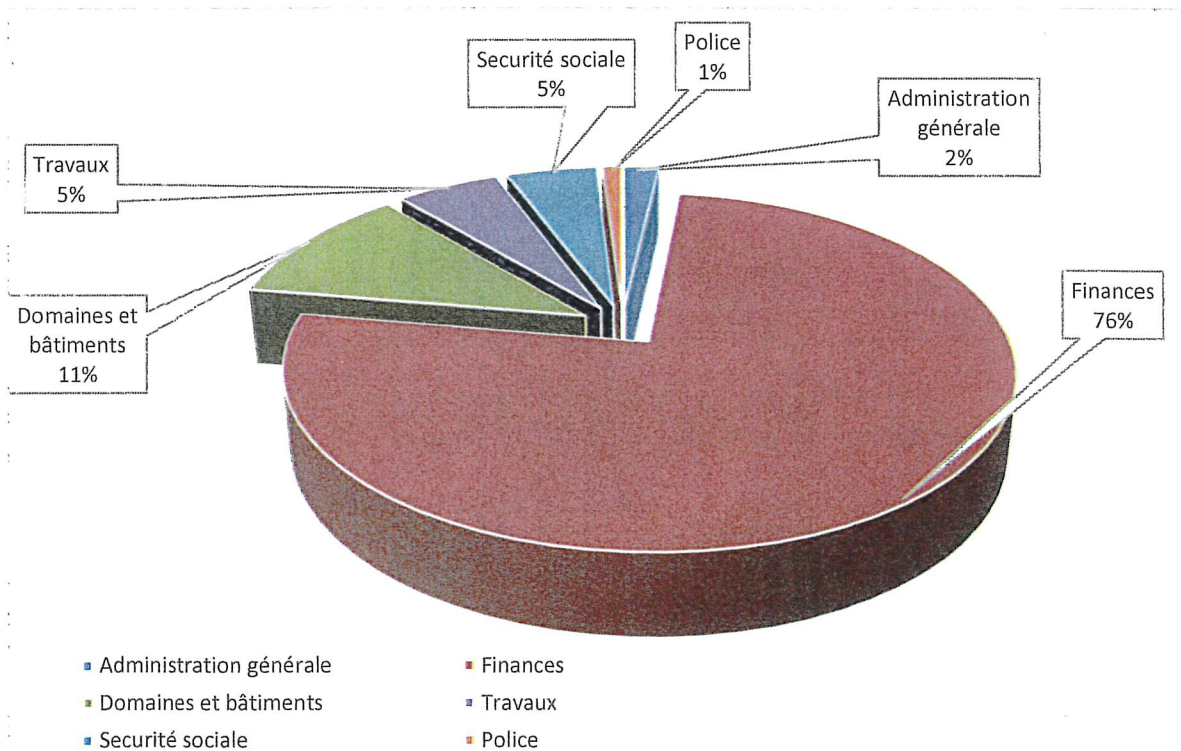
### Evolution des rentrées fiscales entre 2013 et 2021



■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016 ■ 2017  
 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016 ■ 2017 ■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021

### Revenus par service<sup>4</sup>



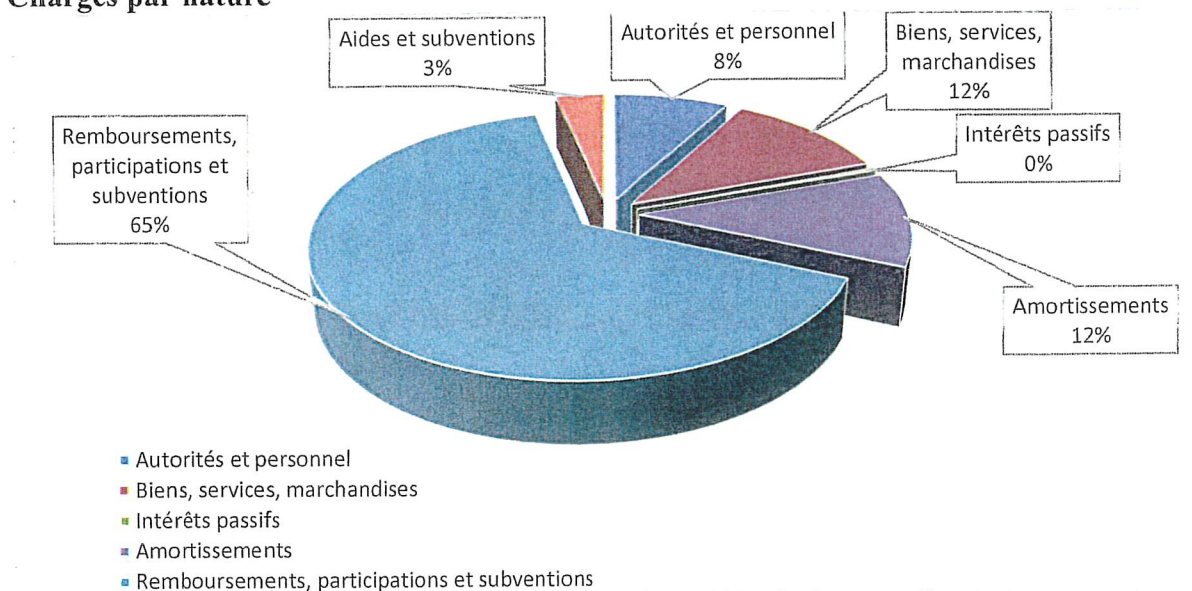
■ Administration générale ■ Finances  
 ■ Domaines et bâtiments ■ Travaux  
 ■ Sécurité sociale ■ Police

<sup>4</sup> Les revenus par rubrique inférieurs à 1% n'apparaissent pas.

## Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 35% des dépenses.

### Charges par nature



Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

#### Péréquation<sup>5</sup>

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Péréquation	964'540	1'179'814	806'747

#### Association intercommunale Asse et Boiron

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Aide pour le sport	117'216	101'500	122'131

#### Instruction publique

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Primaire / 98 élèves	417'636	415'070	410'366
Secondaire /49 élèves	396'363	429'766	399'993

#### Police<sup>6</sup>

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Police cantonale	182'342	188'793	160'891

#### SDIS

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Nyon-Dôle	45'381	49'100	44'359

#### Sécurité sociale

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
AEE – réseau	197'702	255'185	216'426

#### Facture sociale<sup>7</sup>

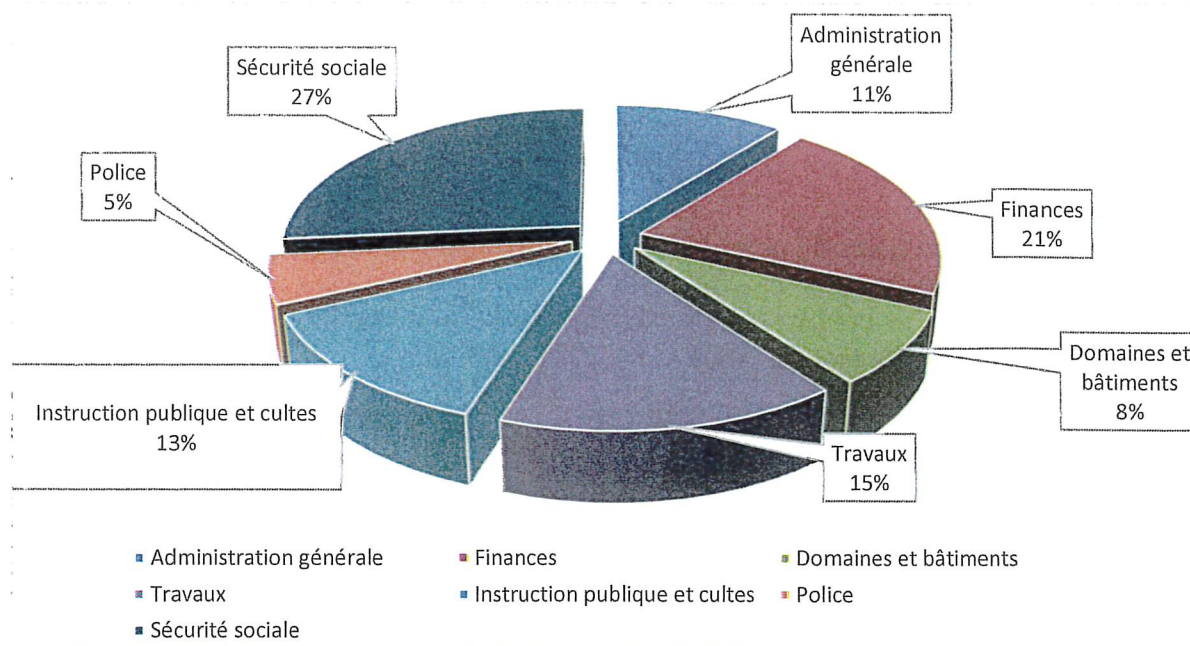
	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Facture sociale	1'144'968	1'488'795	886'214

<sup>5</sup> Selon décompte provisoire d'avril du Service des communes et du logement (SCL) et non des comptes

<sup>6</sup> Idem

<sup>7</sup> Idem

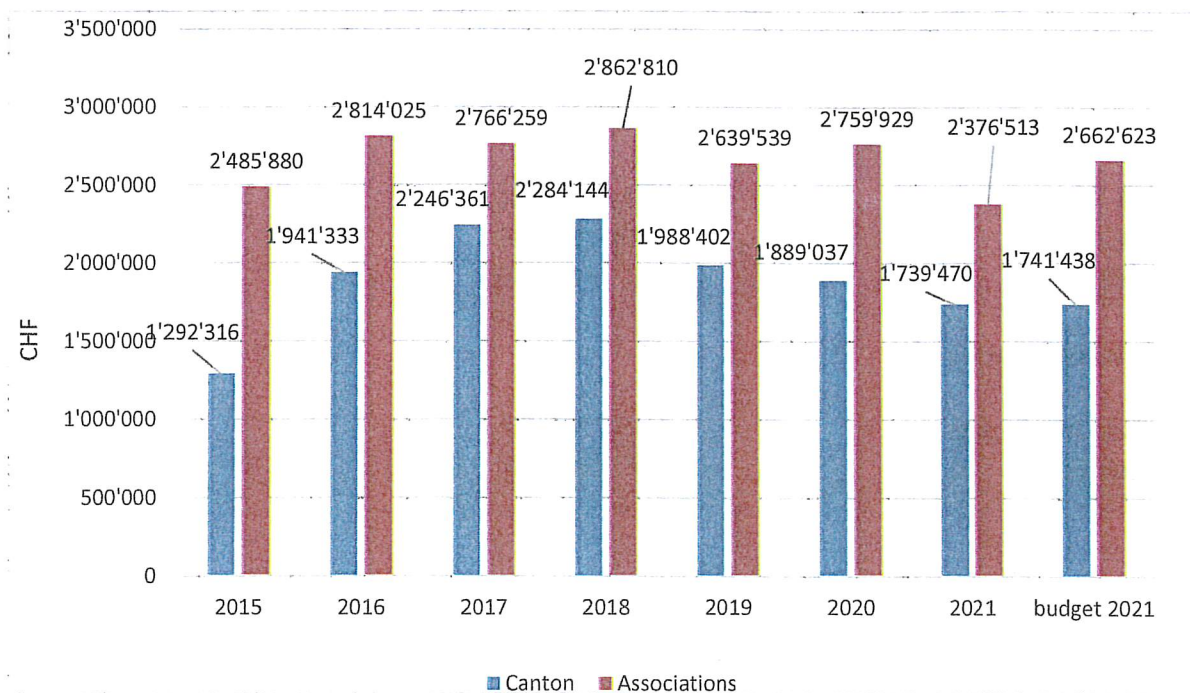
### Charges par services



### Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune

La péréquation est à charge dans les Associations



### Facture sociale – péréquation – police

Les charges péréquatives finales sont inférieures de CHF 565'552.00 au budget. Pour la première fois, le canton a réduit les charges de 50 millions par rapport au budget.

## Subvention COVID-19

La commune a soutenu les commerces qui sont locataires des locaux communaux par un renoncement de loyers pour un montant de CHF 17'350.00.

## Autres indicateurs

### Taux d'imposition

68 ct par franc à l'Etat (aussi 68 points) – valeur point d'impôt (source canton) CHF 62'136.00 contre CHF 54'430.00 en 2020

### Valeur du point d'impôt (source BDI)

	2021	2020	2019
Point d'impôt	70'380	58'868	73'277
Net par habitant	57.31	50.14	68.57

### Points d'impôt affectés

	2021	2020	2019
Facture sociale	21.24	15.12	23.67
Péréquation nette	13.35	13.95	16.30

### Marge d'autofinancement

	2021	2020	2019
Cash-flow	1'308'088	333'152	234'663

### Endettement net par habitant

	2021	2020	2019
Net par habitant	6'204	5'883	3'893

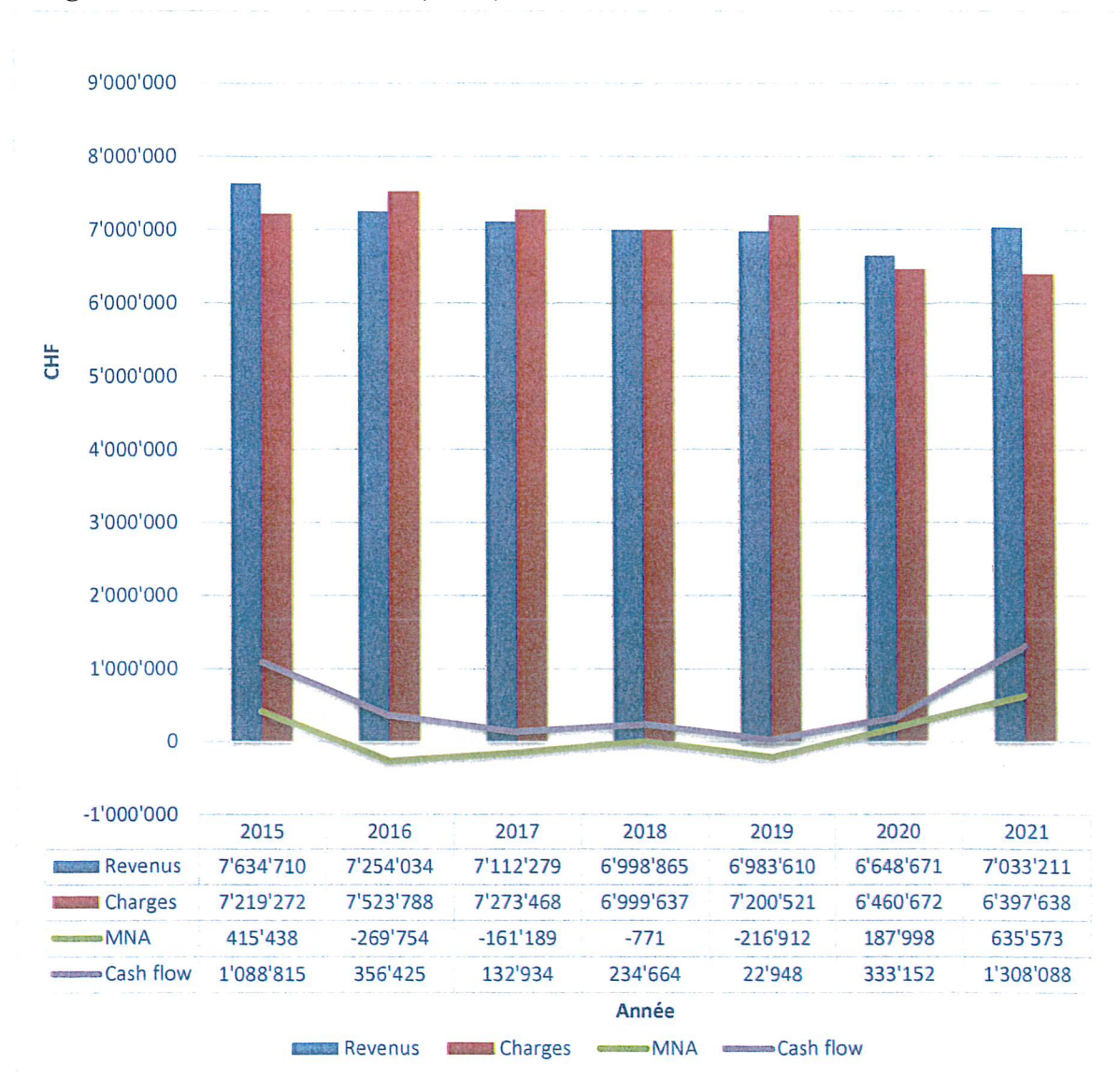
## Cautionnement hors bilan

AIAB	4'113'665.50
SITSE	2'961'956.00
ORPCi	9'529.95

## Patrimoine foncier

Estimation fiscale	5'407'700.00
Valeur ECA	18'653'803.00

## Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow



MNA: (=Revenus épurés – Charges épurées) la marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales. Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, celle-ci supposant que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (amortissement économique ou remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

**CF** : A l'image de la MNA, le **Cash-flow** est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. A noter que la fiduciaire prend en compte l'amortissement financier dans son calcul du cash-flow.

## Préavis clôturés en 2021

**13/2018** – Demande de crédit pour la construction d'un immeuble locatif avec parking souterrain, commerces et rénovation de l'ancien bâtiment de la gare : clôturé à CHF 5'690'773.75, soit un dépassement de CHF 183'411.75. (Préavis 09/2022).

## Amortissements complémentaires

L'amortissement comptable supplémentaire est une écriture qui est généralement utilisée lorsque la commune réalise un excédent de revenus, c'est-à-dire au moment de la clôture des comptes. L'amortissement supplémentaire consiste à créer une charge de fonctionnement permettant de diminuer la valeur d'un actif au bilan, dans le patrimoine financier ou administratif. Le principe est le même que l'amortissement comptable obligatoire, à l'exception que l'amortissement supplémentaire constitue une option de gestion en fin d'exercice et qu'il ne provient pas de la politique d'amortissement.

D'un point de vue financier, et comme pour les mouvements sur les réserves, un amortissement supplémentaire n'influence pas le financement à disposition, car l'excédent des revenus correspondant représente bien des liquidités encaissées par la commune.

Aménagement TPN	CHF 16'800.-
Giratoire centre du village	CHF 198'400.-
Trottoir et piste cyclable	CHF 170'230.-

## Fonds de réserve affecté

La municipalité vous demande l'autorisation de transférer le compte de réserve affecté 9280.001 « Service des eaux » au compte de réserve affecté 9280.002 « Egouts / Epuration » pour simplifier le remboursement aux clients du solde à disposition, soit CHF 75'355.28 sur les prochaines factures du Sitse. (cf / décision)

## Analyse des finances communales (BDI)

ACTIF	Début	Fin	Variation
Actif disponible	4'762'319.99	3'737'316.05	-1'025'003.94
Immobilisations	10'500'715.75	11'794'647.30	1'293'931.55
Total	15'263'035.74	15'531'963.35	268'927.61
PASSIF	Début	Fin	Variation
Endettement total	11'669'566.89	11'356'323.95	-313'242.94
Fonds et réserves	1'239'299.41	1'185'896.54	-53'402.87
Capital	2'354'169.44	2'989'742.86	635'573.42
Total	15'263'035.74	15'531'963.35	268'927.61
Endettement/Fortune net	6'907'246.90	7'619'007.90	711'761.00
COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Charges	Revenus	Différence
Résultat publié	6'609'680.46	7'245'253.88	-635'573.42
A DEDUIRE			

Amortissements	736'732.64	0.00	736'732.64
Mouvements réserves	64'524.63	117'927.50	-53'402.87
Imputations internes	140'515.93	140'515.93	0.00
Charges de fonctionnement épurées	6'396'058.10	62'944.20	6'333'113.90
Revenus de fonctionnement épurés	8'581.80	66923'866.25	-6'915'284.45
Marge d'autofinancement			-1'308'088.55
Intérêts passifs	36'528.68	19'961.53	
<b>Impôts</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
Valeur du point d'impôt	58'868.03	70'380.95	
Revenus des impôts (pour péréquation)	4'003'025.92	4'785'904.27	
<b>Par habitant</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	
Endettement/Fortune net par habitant	5'883.52	6'204.40	
Endettement total par habitant	9'940.01	9'247.82	
Valeur du point d'impôt par habitant	50.14	57.31	

## DOMAINES ET BÂTIMENTS

### → Parcs, promenades et cimetière

La place de jeux centrale connaît toujours un énorme succès, vu son emplacement et son cadre. Bien sûr, elle engendre son lot de nuisances (bruit et propreté), que des contrôles du service de surveillance n'élimineront pas tous.

La place de sports de l'AIAB jouit d'un succès magnifique. Là aussi, une surveillance du site s'est révélée indispensable.

Rien à signaler, si ce n'est que depuis 2019, la commune est déclarée « sans pesticides ». La Municipalité applique ainsi la législation et répond à un souci souvent exprimé des habitants. Une petite débroussailluse remplace les produits chimiques, mais il faut s'habituer à voir quelques herbes folles ici ou là ; adventice certes, mais contribuant à la biodiversité.

### Cimetière intercommunal

Une fontaine, une prairie fleurie, un joli pavé rendent ce lieu plus serein. Le jardin du souvenir complète les possibilités d'inhumation : tombe à la ligne, tombe cinéraire, colombarium et cendrier.

L'entretien est partagé entre les deux employés communaux de Borex et Crassier.

### → Bâtiments communaux

Tous les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus.

### → Bœuf Rouge

Comme beaucoup d'autres communes, la Municipalité a décidé de soutenir son Auberge pendant la pandémie et le « Bœuf Rouge » a donc bénéficié d'un allègement de son loyer, également en 2021.

→ **Ancienne scierie**

Les différentes salles mises à disposition du public ou des sociétés sont toujours très prisées et les locations ont commencé à reprendre plus régulièrement que durant 2020, étant donné l'amélioration de la situation sanitaire.

La Grande Salle fut également davantage disponible et sollicitée durant 2021.

**DECHETS ET ORDURES MENAGERES**

→ **Déchetterie**

Beaucoup nous envient la déchetterie !

Parce qu'elle est fonctionnelle mais aussi parce qu'une ouverture trois fois par semaine à des horaires différents est un véritable service aux habitants.

Parce que l'on peut y déposer quasiment tout, ou à peu près, pour autant que les déchets soient bien triés. Notamment la benne des déchets inertes, qui ne doit en aucun cas contenir du plastique. Si la benne contient d'autres déchets que ceux qui peuvent être mis en décharge inerte, elle sera retriée aux frais des contribuables.

Le fait d'accepter les plastiques de moins de 60 cm est aussi apprécié. Même si la récupération des plastiques n'est pas encore au point (il y en a tellement de sortes !) le fait d'utiliser une benne avec compacteur permet des économies de transport.

Mais, et c'est le revers de la médaille, les plastiques récupérés à la déchetterie ne remplissent pas des sacs taxés, faisant ainsi diminuer la rétrocession au sac versée par la SADEC et augmenter la taxe communale d'évacuation des déchets.

Les entreprises industrielles ou agricoles ne peuvent évacuer leurs déchets spécifiques à la déchetterie : aussi, le carreleur ne peut y amener ses catelles défraîchies, ni le garagiste les portes de véhicules accidentés, ni l'électricien ses câbles électriques, ni l'agriculteur ses plastiques de balle ronde. Ces entreprises ont toutes un contrat avec une maison de transport pour évacuer leurs déchets industriels. Ces contrats sont présentés à la Municipalité. Mais ces entreprises ont le droit d'accéder à la déchetterie, y compris avec leur véhicule professionnel, pour évacuer, comme tout habitant de Crassier, ses déchets privés, tel que verres, papiers, cartons, gazon, etc. Pour rappel, cet élément a été formalisé en 2020 dans la Directive municipale relative à la collecte des déchets urbains.

Pour donner suite à une décision cantonale, la Municipalité a dû réintroduire le port obligatoire du masque facial dans l'enceinte de la déchetterie, notamment, en fin d'année 2021. De fait, le respect de cette mesure n'a été observé presque nulle part par la population.

Il est à noter que la directive municipale en vigueur depuis le 16 mars 2020 et régulièrement modifiée afin de mettre en œuvre les mesures fédérales et cantonales de lutte contre la COVID-19 a pu être abrogée le 16 février 2022. Cette directive portait, notamment, sur le port du masque dans les lieux publics extérieurs fortement fréquentés, les locations des salles communales ainsi que la protection des collaborateurs.

→ **SADEC (Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte)**

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006, pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

**Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de SADEC SA est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant ni faire partie des autorités communales de Nyon ni de celles de Gland. Crassier est représentée au Conseil d'administration par Monsieur Alexandre Legrain, élu lors de l'assemblée générale le 14 octobre 2021.

Deux Assemblées générales ont été convoquées en distanciel pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- Le 11 juin 2020 : les comptes 2019 ainsi que le rapport annuel 2019 ont été approuvés.
- Le 26 novembre 2020 : le budget 2021 a été approuvé.

Depuis septembre 2020, les déchets sont acheminés chez Sotridec SA à Gland pour y être compactés puis envoyés par le rail jusqu'à l'Usine Tridel à Lausanne.

**Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés) pour Crassier**

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les lundis matin. En 2021, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentant un total de 146 tonnes, réparti en : ordures ménagères 142 tonnes et déchets communaux 4 tonnes.

Les statistiques 2021 sont disponibles sur le site internet <https://www.vaud-stat-dechets.ch>. Ci-dessous, vous trouverez la reproduction des statistiques générales pour notre périmètre.



### Principales décisions:

Les préavis que l'AEE a présentés et qui ont été adoptés, amendés ou refusés par le CI:

- No 21/2016-2021 – Comptes 2020.  
Préavis adopté tel que présenté
- No 1/2021-2026 – Autorisation d'engager des dépenses supplémentaires.  
Préavis adopté tel que présenté
- No 2/2021-2026 – Autorisation de plaider.  
Préavis adopté tel que présenté
- No 3/2021-2026 – Budget 2022.  
Préavis adopté tel que présenté

Au 31 décembre 2021, l'AEE compte 93 collaborateur-trice-s pour un équivalent plein temps (EPT) de 60.22.

### Comptes 2021

Les comptes 2021 sont comparés avec les comptes 2020 et le budget 2021.

Total des charges comparatives:

Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
CHF 7'187'931.98	CHF 7'877'918. --	CHF 7'296'611.16

### Scolaire

Total des charges comparatives:

Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
CHF 5'769'002.68	CHF 6'006'685. --	CHF 5'727'181.89

### Réseau Asse et Boiron

Total des charges comparatives :

Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
CHF 1'418'929.30	CHF 1'871'233. --	CHF 1'569'429.27

#### → AIAB (Association Intercommunale Asse et Boiron)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont loués à l'AEE (Association Intercommunale Enfance Ecole). Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux par l'administration et la mise à disposition des sociétés civiles.

Aucune activité particulière en 2021, notamment en raison de la crise sanitaire de la COVID. Le CoDir s'est principalement concentré sur les affaires courantes et quelques projets:

- Comptes 2020

- Ouverture de la piscine été 2021 (pandémie)
- Règlement du Conseil Intercommunal
- Mise en place de bancs extérieurs restaurant scolaire
- Espace vivant
- Heures supplémentaires intendant
- Répartition des dicastères nouvelle législature
- Modalités d'entrée à la piscine avec le Pass sanitaire – engagement de personnel pour le contrôle
- Engagement de 2 nouveaux garde-bain

## EGLISE

### → EERV / Paroisse protestante de la Dôle – Temple de Crassier

2021 fut une année difficile. Le conseil paroissial se renouvelait dans son entier et la situation sanitaire a freiné bien des projets. Le conseil paroissial a dû trouver ses marques.

L'Assemblée paroissiale s'est tenue le dimanche 14 novembre 2021 en présentiel. Lors de cette séance, le procès-verbal de l'Assemblée paroissiale de printemps du 15 avril 2021 qui s'est tenue en visioconférence a été adopté. Le budget 2022 a été approuvé.

1 conseiller synodal et 3 responsables d'office ont donné leur démission dans le courant de l'été. Depuis plus d'une année le Conseil synodal tire la sonnette d'alarme visant la lourdeur de l'institution ecclésiale.

Le Synode et le Conseil synodal se sont donné du temps autour de ce qui est nommé « Régime spécial de transition » afin de communiquer autour des difficultés et des attentes de chacun. Le Conseil synodal envisage ainsi de modifier le règlement ecclésiastique afin de permettre à son institution d'être plus efficace et réactive.

## SECURITE PUBLIQUE

La gendarmerie vaudoise organise régulièrement des patrouilles dans notre village. Il ne faut pas hésiter à appeler le 117 en cas d'infractions, de déprédations ou de nuisances.

La surveillance mutuelle des habitations reste aussi un facteur de sécurité, tout comme les patrouilles des douanes.

### → Police municipale :

M. [Nom], Assistant de Sécurité Publique (ASP), a démissionné et a quitté son poste en février 2021.

Il a été remplacé par M. [Nom] : qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour un taux à 100 %. J. [Nom] l'a rejoint en mai pour un taux à 50 %.

Ces derniers ont assuré pendant l'année 2021 les fonctions suivantes :

- Surveillance des parcs et promenades.
- Contrôle et dénonciation des stationnements illicites.
- Travail de proximité aux abords des établissements scolaires.
- Exécution de travaux liés à la police administrative et à la police du commerce.

Les 5 communes membres de la convention ASP se rencontrent chaque trimestre pour faire le point sur le rôle de l'ASP au sein de nos communes et s'assurer de la bonne exécution des missions confiées.

### SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET SECOURS

#### → SDIS Nyon-Dôle

Le site est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe. « DAO Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme, par exemple les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 36 membres.

Il y a eu 10 démissions durant l'année et 2 arrivées depuis un autre SDIS.

- Officiers 9
- Sous-officiers 9
- Sapeurs 14
- Recrues 4

Du 1er janvier au 31 décembre 2021, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à 20 reprises, réparties comme suit :

- Incendies 5
- Sauvetage 0
- Inondations 8
- Alarmes automatiques 3
- Divers 4.

Augmentation du nombre d'interventions, avec 8 cas de plus par rapport à l'année précédente.

Les 20 alarmes ont mobilisé les intervenants pour un total de 214 heures.

Exercices du DAP :

Les membres du DAP se sont formés aux domaines de base et aux missions attribuées lors de deux exercices. Les thèmes traités ont été :

- Sauvetage à l'échelle
- Transformation de pression à la MP
- Déploiement rationnel
- Conduite des véhicules.

Les officiers et les sous-officiers se sont formés sur la conduite d'intervention et un cours cadre s'est effectué à l'antenne de la Barillette pour la reconnaissance des lieux et des moyens de défense incendie à disposition.

Manifestations :

Les sapeurs-pompiers du DAP Bonmont se mettent en général à disposition des collectivités publiques pour des services de gardes ou de parcage. En 2021, en plus des garde-feux pour la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août, la course de VTT de la Barillette, le vide grenier à Chésereux et une manifestation privée ont nécessité un service de parcage et de circulation, soit 71.5 heures.

Interventions les plus importantes en 2021 :

- Feu de végétation (haie) le 8 avril à La Rippe
- Feu d'un bâtiment agricole à La Rippe le 25 août

→ **ORPC (organisation régionale de la protection civile)**

L'année 2021 fut une nouvelle année de très forte sollicitation de la Protection civile (PCi) qui a réalisé, avec brio, les nombreuses missions qui lui ont été confiées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, comme la présence durant les fêtes dans de nombreux établissements médicaux sociaux (EMS) et établissements sociaux éducatifs (ESE), ainsi que dans les hôpitaux de Morges et de Nyon et au centre de dépistage des Pâquis à Morges.

Du 16 décembre 2020 au 7 mars 2021, l'ORPC a également été engagée, à raison de 15 hommes par jour, en appui à la Gendarmerie vaudoise, afin de régler la circulation et de nombreux problèmes de parcage liés à une fréquentation importante (+ de 6'000 véhicules par jour) dans la commune de St-Cergue et au Col de la Givrine. Dans cette première partie d'année, elle a également renforcé la hotline du contact tracing COVID en fournissant des astreints.

En janvier 2021, les premières doses de vaccin ont été livrées et l'ORPC a pu débiter la vaccination. Elle a ainsi été en mesure de fournir une protection contre le virus aux personnes qui le souhaitaient.

Quelques chiffres :

Jours de service astreints – ORPC District Nyon pour COVID : 4'452 j.

Jours de service pour les cours de répétitions : 1'032 j.

Au 1er janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Le plus grand impact de cette nouvelle loi sur le fonctionnement de la PCi est la réduction de l'âge de l'obligation de servir pour les soldats et les sous-officiers. Son bataillon a vu son effectif diminuer de 406 astreints au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette situation a contraint l'ORPC à supprimer 2 compagnies au 1er janvier 2021. Elle est donc passée de 6 à 4 compagnies qui composent actuellement son bataillon.

Pour donner suite aux problèmes rencontrés au niveau de la direction de l'ORPC, une convention tripartite a été signée entre le Comité de direction de l'ORPC de Nyon, les Services de la sécurité civile et militaire (SSCM) et le Comité de direction de l'ORPC de Morges. Cette convention quantifiait la mise à disposition à 50%, durant l'ensemble de l'année 2021, du Lt *[nom]* remplaçant du commandant cantonal de la PCi VD et du Lt *[nom]* commandant de l'ORPC de Morges, pour une mission de reconstruction avec un commandement partagé. Grâce à cette convention, le commandement de l'ORPC du District de

Nyon a pu être remis au 1er janvier 2022 au \_\_\_\_\_ à la suite d'une mise au concours du poste de commandant.

Le Conseil intercommunal s'est réuni 4 fois, le 20 janvier 2021, le 31 mars 2021, le 28 juin 2021 pour l'assermentation des délégués et le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il a approuvé les préavis suivants :

- Préavis 1-2021 – Comptes 2020 et Rapport de gestion exercice 2020.
- Préavis N° 1 - 2021-2026 – Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction.
- 10) Préavis N° 2 - 2021-2026 – Compétence en matière de dépenses extrabudgétaires.
- 11) Préavis N° 3 - 2021-2026 – Rétributions du Conseil intercommunal, du Comité de Direction et de la Secrétaire.
- 12) Préavis N° 4 - 2021-2026 – Budget 2022.

## AFFAIRES SOCIALES

### → L'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale)

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres. Elle met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités, le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR, basé à Nyon) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland) pour le RAAS.

A relever que l'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles. Cet organe est en charge d'examiner le droit et d'octroyer s'il y a lieu les prestations financières prévues par ce dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges (selon certaines normes).

## **Organisation**

### **Conseil intercommunal**

Présidente            Mme Isabelle Jaquet, municipale, Grens

### **Comité de direction (au 31.12.2021)**

Présidente            Mme Stéphanie Schmutz, municipale, Nyon  
Membres                Mme Dominique Bory, municipale, La Rippe  
                              M. Salvatore Mascali, municipal, Mies  
                              M. Lorenzo Merlanti, municipal, Bassins

M. Giorgio Micello, municipal, Rolle  
Mme Isabelle Monney, municipale, Gland  
Mme Elvira Rölli, municipale, Arzier  
Directeur M. Antoine Steiner, directeur ARAS (voix consultative)

A l'heure où ce préavis est rédigé, l'ARAS n'a pas encore envoyé son rapport de gestion 2021

### **Centre Social Régional (CSR)**

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI), conformément à la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003.

Là également et malheureusement, nous n'avons pas reçu le rapport de gestion 2021 de sorte que seules des informations générales vous sont données.

### **Les activités**

La prise en charge des personnes qui bénéficient des prestations du Revenu d'Insertion (RI) est mise en œuvre selon trois axes généraux. A relever que la première étape, dite « d'évaluation sociale », se déroule pour toute personne reçue par un assistant social, que cela débouche ou non sur une intervention suivie.

- *Evaluation sociale*

La première évaluation de la demande d'une personne qui s'adresse au CSR est réalisée par un professionnel du social. Au cours de ce premier bilan, le rôle de l'assistant social est en effet d'analyser la demande, de répondre à une éventuelle situation d'urgence, d'orienter vers d'autres services spécialisés s'il y a lieu, et d'examiner le droit à la prestation financière RI et/ou le besoin d'un appui social. Il réalise également un premier examen de la « subsidiarité » de l'aide sociale, puisque celle-ci n'intervient que si le droit à d'autres prestations sociales ou assurantielles n'existe pas, ou dans l'attente de la détermination d'un tel droit.

- *Prestations financières RI : examen du droit*

Analyse du dossier, demande de pièces supplémentaires, examen complet du droit aux prestations financières et analyse complémentaire de la subsidiarité, proposition de décision RI : ce sont là les tâches principales assurées par le gestionnaire de dossier qui intervient ensuite dans le processus d'octroi du RI. Il est chargé tous les mois de procéder à un nouvel examen pour chaque dossier, sur la base des documents obligatoires remis par les bénéficiaires (déclaration de revenus - questionnaire mensuel) : les conditions de droit sont effectivement analysées mensuellement. Ainsi, l'aide sociale (le RI) n'est versée que partiellement lorsque la personne dispose de revenus qui ne lui assurent pas le minimum vital pour le mois en question.

- *Appui social et mesures d'insertion*

Un bilan social est effectué en parallèle par un assistant social. Il a pour but de mettre en évidence les domaines dans lesquels un appui social est nécessaire, c'est-à-dire les champs sur lesquels l'assistant social devra travailler avec la personne dans le but qu'elle puisse retrouver son autonomie « la plus grande, la plus durable, et la plus rapide possible », comme le stipule les directives en la matière. L'appui social se concrétise par l'établissement d'un plan d'action personnalisé avec le bénéficiaire, qui formalise les objectifs poursuivis. Par la signature de ce plan d'action, il s'engage à respecter les objectifs fixés et à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. Pour atteindre les objectifs, divers moyens sont mis en œuvre, comme par exemple la sollicitation d'organismes

partenaires spécialisés, avec lesquels le CSR collabore, et qui mettent en œuvre des programmes de réinsertion et/ou de formation.

### **Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Conformément au Règlement cantonal du 28 janvier 2004, les Agences d'assurances sociales ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM).

#### **AAS compétente par Commune**

Les habitants des 47 communes du district de Nyon sont invités à s'adresser à l'une des deux agences, en fonction de leur lieu de domicile :

**AAS de Nyon :** Arnex, Arzier, Bassins, Bogis-Bossey, Borex, Chésereux, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Longirod, Marchissy, Mies, Nyon, Prangins, St-Cergue, St-George, Signy, Tannay, Trélex.

**AAS de Gland :** Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Coinsins, Dully, Essertines-s/Rolle, Gilly, Luins, Le Vaud, Luins, Mont-s/Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin, Vich, Vinzel

#### **CRD PC Familles**

Au sein de l'Agence d'assurances sociales de Nyon est intégré un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles.

Toutes les personnes du district sollicitant les PC Familles sont donc invitées à s'adresser à l'AAS Nyon, qui traite le dossier dans son intégralité, de sa constitution à la décision d'octroi (ou de refus) de prestations.

Les PC Familles compensent la différence qu'il y a entre les revenus propres d'une famille et le montant des dépenses reconnues pour cette famille. Elles couvrent les besoins vitaux de toute la famille lorsqu'il y a des enfants entre 0 et 6 ans et uniquement ceux des enfants lorsque ceux-ci sont plus âgés (entre 6 et 16 ans).

Elles se composent d'une prestation financière (PC Familles annuelle) et du remboursement des frais de garde d'enfants et de maladie dûment prouvés.

Pour pouvoir prétendre aux PC Familles, les conditions suivantes sont requises :

- Être domiciliés dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable ;
- Vivre en ménage commun avec des enfants de moins de 16 ans ;
- Disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la Loi sur les PCFam.

## **ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES**

### **Accueil de la petite enfance, garderie, familles**

#### **Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)**

Au 31 décembre 2021 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices	Les Z'Eysinous	Tournicotty	Les P'tits Lézards
Matin	50 %	40 %	25 %	80 %
Mercredi matin (1P)	38 %	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	97 %	91 %	97 %	100 %
Après-midi (1P-2P)	49 %	45 %	34 %	29 %
Soir	93 %	99 %	81 %	71 %

Le Repère accueille entre 8 à 10 enfants par jour, le taux d'occupation en 2021 est de 61 %.

### Accueil en Milieu Familial

Les accueillant-e-s en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

19 accueillant-e-s sont agréés sur nos communes qui encadrent 124 enfants.

80 enfants sont d'âge préscolaire ou en 1P, et 44 sont accueillis pour du parascolaire dès la 2P.

### Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

### Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche la Galiote dispose de 24 places, répartis en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

### Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2021, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote s/24 pl.	Les Papillons s/44 pl.
Bébés		82 %
Trotteurs		80 %
Grands		84 %
Bébés/Trotteurs	89 %	
Trotteurs/Grands	73 %	

## Les devoirs surveillés

Devoirs Surveillés	Nombres de contrats	
	01.01.2021 / 30.06.2021	01.09.2021 / 31.12.2021
1P-6P	53	45
7P-8P	36	30
Total	89	75

## INFORMATION SUR:

### → Police des constructions

Permis de construire délivrés en 2021 (enquête publique, dispensé, autorisation municipale) :

42 permis de construire, dont 4 enquêtes publiques (STI) – 16 dispensés d'enquête publique (72d RLATC), 2 autorisations municipales – 20 permis d'habiter ou d'utiliser.

Nous travaillons toujours avec le Service Technique Intercommunal (STI) qui regroupe 35 communes au moyen d'une convention datant de 1989. Dirigé par M. Thierry Genoud, architecte, le STI est chargé du contrôle, du respect des dispositions légales, de l'examen et du suivi des dossiers de construction. Il facilite ainsi la tâche des municipalités et des prises de décisions qui leur incombent. Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 10 novembre 2021, une convention modifiée fut présentée et acceptée par l'assemblée. Les principaux changements sont au niveau des tarifs et du protocole de prise en charge des dossiers par le STI. En outre, une commune supplémentaire a rejoint l'association avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il s'agit de la commune de Marchissy.

La vente par la Commune au prix de CHF 750.--/m<sup>2</sup> du terrain d'environ 54m<sup>2</sup> se trouvant en bordure de la parcelle 472, sise Chemin du Lévrioux a eu lieu et le versement a été effectué. La prochaine étape sera l'inscription au Registre foncier d'une servitude consentie par le propriétaire en faveur de la Commune sur le passage menant du Chemin du Lévrioux à la Route de Nyon.

L'inauguration officielle des bâtiments de l'Ancienne Gare n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison des contraintes sanitaires, mais une visite du bâtiment locatif fut possible à l'occasion de la manifestation organisée par ... en mai pour l'ouverture de son commerce et du musée de vélo. Tous les appartements ont trouvé preneurs rapidement.

### → Routes

Certification de zones 30 km/h.

Conformément à l'Ordonnance sur les zones 30 (OZ30) du 28 septembre 2001, plus précisément à son article 6 qui stipule que : « L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée

*après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires ».*

En conséquence, les zones 30 km/h suivantes ont obtenu l'homologation en mars 2021 et des contrôles répressifs peuvent être effectués :

- Chemin des Artisans
- Chemin des Brumes
- Chemin du Levrioux
- Route de l'Ancienne scierie
- Chemin de Marly
- Chemin de Montelly

Lors des comptages, la Rue de la Tour à la hauteur du No 46 n'a pas atteint les objectifs et doit ainsi faire l'objet de nouvelles mesures de modérations et par conséquent les contrôles répressifs n'y sont toujours pas autorisés.

À la suite de nombreuses fuites survenues sur la conduite en fonte de la Route de La Rippe, particulièrement sur le tronçon situé entre le chemin de Montelly et le pont passant sur le Nant, les SITSE ont procédé au remplacement du tronçon de conduite qui représente une longueur de 460 m. de fouilles environ.

La réfection du bord de chaussée sur un tronçon dégradé d'une longueur d'environ 10 m. a engendré des frais de CHF 3'270,-- pour la Commune, dont 50 % à la charge des SITSE.

→ **Eau sous pression ESP et compteurs**

Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, les SITSE (Services industriels de Terre Sainte et Environs) ont repris entièrement le réseau ESP après celui des EC et EU.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 23 juin 2022,
- vu le préavis municipal N° 10/2022 – juin 2022 – sur les comptes au 31.12.2021,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- **considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE.**

1. **d'approuver** le préavis 10/2022 – Rapport de gestion et comptes exercice 2021,
2. **d'approuver** les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés,
3. **d'accepter** le transfert du fonds de réserve 9280.001 au fonds de réserve 9280.002,
4. **de donner décharge** à la Municipalité et au Boursier de Crassier de leur gestion pour l'exercice 2021.



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: S. Melly      La Secrétaire: B. Isabettini

Annexes :  
Comptes et bilan 2021  
Rapport de la fiduciaire  
Plan des dépenses d'investissement

Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer: M. S. Melly, Syndic et le Boursier M. M.-H. Berlie.*